



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Point 55 de l'ordre du jour  
**Application de la Déclaration**  
**sur l'octroi de l'indépendance**  
**aux pays et aux peuples coloniaux**

## Question du Sahara occidental

### Rapport du Secrétaire général\*

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, est soumis en application de la résolution [76/89](#) de l'Assemblée générale. Il fait la synthèse du rapport le plus récent présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental ([S/2022/733](#)).

\* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



1. Le 9 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 76/89 concernant la question du Sahara occidental. Le présent rapport, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution.
2. Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité, appelant de ses vœux, dans des résolutions successives, une « solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent au titre des questions relatives aux territoires non autonomes et à la décolonisation.
3. Conformément à la résolution 2602 (2021) du Conseil de sécurité, j'ai présenté le 3 octobre 2022 un rapport au Conseil sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2022/733), décrivant la situation sur le terrain, l'état d'avancement des négociations politiques sur le Sahara occidental, l'application de la résolution 2602 (2021) et les difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), ainsi que les mesures prises pour les surmonter.
4. Pendant la période considérée, la situation au Sahara occidental s'est caractérisée par des hostilités de faible intensité entre le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) et des problèmes persistants dans l'environnement opérationnel de la MINURSO, qui étaient notamment liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
5. La plupart des tirs de part et d'autre du mur de sable signalés à la MINURSO par les parties étaient concentrés dans le nord du territoire, près de Mahbas. D'après les calculs de la MINURSO, qui reposent sur les faits signalés, les cas de tirs dénombrés par les parties n'ont cessé de diminuer depuis janvier 2021. La MINURSO n'a pas été en mesure de confirmer de manière indépendante le nombre et le lieu des tirs signalés, mais leurs conséquences ont continué de faire l'objet d'affirmations divergentes.
6. La MINURSO a continué de noter les informations faisant état de frappes menées par l'Armée royale marocaine à l'aide de drones aériens à l'est du mur de sable. Dans certains cas, les médias ont rapporté que les frappes aériennes avaient fait des victimes civiles. Compte tenu du temps nécessaire pour obtenir des parties l'autorisation de se rendre dans ces lieux, la MINURSO a seulement pu confirmer de manière indépendante qu'il y avait eu des victimes dans un cas, le 16 novembre 2021, dans le secteur de Mijek. Par ailleurs, la MINURSO a observé des traces de restes humains dans quatre autres sites.
7. Des élections législatives, régionales et communales se sont déroulées le 8 septembre 2021 au Maroc et dans la partie du Sahara occidental sous contrôle marocain. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 13 septembre, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies a qualifié les taux de participation électorale au Sahara occidental de « nouvelle confirmation, par les urnes, de l'attachement indéfectible des citoyens des provinces du sud à leur marocanité ». Le 19 septembre, dans une lettre qui m'était adressée, le représentant du Front POLISARIO à New York et coordonnateur auprès de la MINURSO a déclaré que les élections « ne pouvaient avoir aucun effet sur le statut juridique du Sahara occidental ».

8. Au cours de la période considérée, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Suriname, le Togo, et Cabo Verde ont ouvert des « consulats généraux » à Dakhla. Dans des lettres qui m'ont été adressées en date du 31 mars, du 26 mai, du 21 juillet et du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le Front POLISARIO a qualifié ces représentations diplomatiques de « violation du droit international » et « d'atteinte au statut juridique du Sahara occidental en tant que territoire non autonome ».

9. Dans une lettre adressée au Roi Mohammed VI le 14 mars 2022, le Premier Ministre de l'Espagne, Pedro Sánchez Pérez-Castejón a déclaré que « l'Espagne considérait l'initiative marocaine d'autonomie, présentée en 2007, comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour résoudre le différend ». Le 21 mars, le Ministre espagnol des affaires étrangères, de l'Union européenne et de la coopération a, sur sa demande, rencontré mon envoyé personnel, qui a pris bonne note du soutien du Ministre à un processus mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies concernant le Sahara occidental en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le 19 mars, le Front POLISARIO a publié une déclaration, disant que la position de l'Espagne était « absolument en contradiction avec la légalité internationale ».

10. À l'ouest du mur de sable, le Maroc a continué d'investir dans le développement d'infrastructures. Le 23 juin 2022, les autorités marocaines ont annoncé la signature de quatre accords relatifs à un projet de dessalement de l'eau de mer dans la ville de Dakhla, pour une capacité de production estimée à 37 millions de mètres cubes par an. Le Front POLISARIO a continué d'affirmer que ces investissements portaient atteinte au droit international.

11. Mon nouvel envoyé personnel pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et tenu des consultations avec tous les intéressés.

12. Du 13 au 20 janvier 2022, mon envoyé personnel a effectué une première tournée dans la région, se rendant successivement à Rabat, à Tindouf/Rabouni, à Nouakchott et à Alger, l'objectif étant d'entendre les vues de tous les intéressés sur la façon d'avancer en vue de la reprise constructive du processus politique concernant le Sahara occidental.

13. À Rabat, mon envoyé personnel a eu des entretiens approfondis avec le Ministre marocain des affaires étrangères, Nasser Bourita, durant lesquels il a été informé en détail de la proposition marocaine d'autonomie de 2007. Le Ministre a manifesté un intérêt en faveur de la reprise du processus politique.

14. Le 16 janvier, à Rabouni, mon envoyé personnel s'est entretenu avec le Secrétaire général du Front POLISARIO, Brahim Ghali. Les interlocuteurs du Front POLISARIO ont réaffirmé leur position quant à la nécessité de parvenir à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et affirmé qu'une « situation de guerre » régnait actuellement, faisant chaque jour des victimes de part et d'autre. Selon eux, du fait du « manque d'attention » accordée par la communauté internationale à la question du Sahara occidental et de la réalité de terrain, un retour aux hostilités était leur « seule option ». Ils ne s'estimaient plus attachés au respect du cessez-le-feu ». Plusieurs interlocuteurs du Front POLISARIO ont cependant exprimé l'espoir d'un processus renouvelé et de mesures de confiance pouvant avoir des effets positifs sur la situation sur le terrain.

15. À Nouakchott, le 17 janvier, le Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et le Ministre mauritanien des affaires étrangères, de la coopération et des Mauritaniens de l'étranger, à l'époque Ismail Ould Cheikh Ahmed, ont exprimé à mon envoyé personnel le soutien de la Mauritanie au processus politique mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et fait savoir que

leur pays était disposé à apporter son concours, dans le cadre d'une « neutralité positive ».

16. Recevant mon envoyé personnel à Alger le 19 janvier, le Ministre algérien des affaires étrangères, Ramtane Lamamra, et l'Envoyé spécial pour le Sahara occidental, Amar Belani, ont réaffirmé la position algérienne selon laquelle la question avait trait à la décolonisation. Les interlocuteurs algériens ont réaffirmé également que l'Algérie serait considérée, à l'instar de la Mauritanie, comme un « voisin concerné » et exprimé des doutes quant au processus des tables rondes et à tout effort qui, selon eux, pourrait viser à redéfinir la situation comme un « conflit régional ».

17. Au troisième trimestre de 2022, mon envoyé personnel a effectué une deuxième tournée auprès de tous les acteurs concernés dans la région. Durant une visite à Rabat, du 2 au 7 juillet 2022, le Ministre marocain des affaires étrangères a fait part de son sentiment selon lequel le moment n'était pas venu pour son gouvernement d'élaborer plus avant sa proposition. Il a indiqué que mon envoyé personnel pourrait d'abord convoquer à nouveau des tables rondes avec la participation du Maroc, du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie en vue d'un débat qui serait fondé exclusivement sur la proposition marocaine et dans le contexte de la « souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale » du Maroc.

18. Avant cette visite, mon envoyé personnel avait communiqué aux autorités marocaines son intention de se rendre au Sahara occidental. Il a également annoncé clairement et publiquement cette intention avant son voyage, en précisant qu'il suivrait les modalités des visites effectuées par ses prédécesseurs. Au cours de consultations avec les autorités marocaines sur la planification de la visite qu'il se proposait d'effectuer au Sahara occidental, mon envoyé personnel a été informé de la position du Gouvernement marocain, à savoir qu'il n'aurait pas la possibilité de rencontrer des représentants de la société civile et d'organisations de femmes lors de cette première visite. Compte tenu des principes de l'ONU, en particulier de l'importance d'obtenir la participation pleine et égale des femmes à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité et de se concerter avec des représentants d'organisations de la société civile, mon envoyé spécial a décidé de ne plus se rendre au Sahara occidental, durant sa tournée, tout en déclarant qu'il attendait avec intérêt de le faire durant ses prochaines visites dans la région.

19. Les 3 et 4 septembre, mon envoyé spécial s'est rendu de nouveau à Rabouni pour s'entretenir avec les dirigeants du Front POLISARIO. Pour ce qui est de la proposition présentée en 2007 par le Front POLISARIO et compte tenu du climat politique et de sécurité, il s'est concerté avec ses interlocuteurs sur l'approche à suivre au cours des prochaines étapes. Le Secrétaire général du Front POLISARIO et d'autres responsables de haut rang ont à nouveau mis l'accent sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental au moyen d'un référendum et sur la façon dont l'impasse politique les avait menés à la « reprise du conflit armé ». Mon envoyé personnel a exprimé l'espoir d'une reprise du cessez-le-feu, afin de réduire les tensions et d'instaurer un climat plus propice au processus politique. Au cours de la visite, il s'est entretenu avec des représentants d'organisations locales de femmes et de groupes de la société civile, notamment des jeunes, pour entendre leurs points de vue sur la situation générale et le processus politique. Ses interlocuteurs ont fait part de leur amertume face à l'absence de solution politique. Ils ont insisté sur l'inquiétude que suscitait toute nouvelle réduction de l'aide humanitaire dans les camps de réfugiés et l'effet négatif de cette situation intenable sur la population.

20. À Alger le 5 septembre, mon envoyé personnel s'est entretenu avec le Ministre des affaires étrangères et l'Envoyé spécial pour le Sahara occidental, qui ont évoqué en détail la question du Sahara occidental et réaffirmé le plein appui de l'Algérie à ses efforts et au processus politique, soulignant que cela devrait mener à

l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et notant la nécessité d'un dialogue direct entre le Maroc et le Front POLISARIO. Mon envoyé personnel s'est rendu à Nouakchott les 12 et 13 septembre où il a été reçu par le Président de la Mauritanie et le nouveau Ministre des affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Merzoug, qui ont réaffirmé le principe de la « neutralité positive » de leur pays, tout en se déclarant prêts à faire avancer ses efforts, lorsque les circonstances seraient réunies.

21. Mon envoyé personnel a également engagé des consultations sur la question du Sahara occidental avec des membres du Conseil de sécurité, des membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental et d'autres acteurs intéressés. Il a notamment rencontré des interlocuteurs basés à New York lors de ses visites au Siège de l'ONU en novembre 2021 et en février et avril 2022 ; le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell Fontelles, et de hauts représentants du Gouvernement italien à Rome en décembre 2021 ; le Ministre espagnol des affaires étrangères, José Manuel Albares Bueno, également à Rome le 3 décembre 2021, à Madrid le 21 janvier et à Bruxelles le 21 mars 2022 ; de hauts responsables du Gouvernement français à Paris le 27 janvier ; le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, à Washington le 3 février ; et divers hauts responsables, en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité en février 2022 ; de hauts responsables du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres le 28 mars, du Gouvernement suédois à Stockholm le 9 mai et du Gouvernement allemand à Berlin le 10 mai 2022. Il a également eu un entretien téléphonique avec de hauts responsables du Gouvernement russe. Lors de ces rencontres et échanges, mon envoyé personnel a été heureux de constater que ses interlocuteurs appuyaient l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour faciliter une solution politique à la situation au Sahara occidental.

22. Au cours de la période considérée, les activités de déminage se sont limitées à la neutralisation des explosifs et munitions, à la vérification des itinéraires et à un travail d'éducation au danger des engins explosifs, associé à des messages de prévention de la COVID-19 à l'intention des civils. Du fait de la suspension des opérations, aucune activité de remise à disposition des terres n'a pu être menée. La MINURSO a continué de s'employer à obtenir de nouveau l'autorisation des parties pour reprendre les activités de déminage.

23. Le Gouvernement marocain, le Front POLISARIO et le Gouvernement algérien ont continué de coopérer pleinement avec la MINURSO sur les questions liées à la COVID-19. Les membres du personnel militaire et civil de la MINURSO ont continué de recevoir les vaccins fournis dans le territoire, à l'ouest du mur de sable, par l'Armée royale marocaine et le Ministère marocain de la santé, et à Tindouf par les autorités sanitaires algériennes. Au 31 août 2022, au moins 95 % de tous les agents civils recrutés sur le plan international et 30 % de tous les agents civils recrutés sur le plan national avaient reçu deux doses de vaccin, tandis que l'ensemble du personnel militaire avait reçu deux doses de vaccin et 79 % une troisième dose de rappel.

24. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué de fournir une protection internationale et, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial a apporté une assistance humanitaire aux réfugiés sahraouis vivant dans les cinq camps près de Tindouf (Algérie). Cependant, compte tenu des tendances alarmantes en matière de malnutrition et de la réduction de plus de 80 % des rations alimentaires en raison de l'insuffisance de fonds, de l'augmentation des frais d'expédition et de l'indisponibilité des produits alimentaires, les réfugiés risquent de souffrir d'une grave insécurité alimentaire et de malnutrition.

25. Les mesures de confiance visées dans la résolution [1282 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures, destinées à permettre aux réfugiés sahraouis

vivant dans les camps à proximité de Tindouf et à leur communauté d'origine dans le territoire du Sahara occidental d'entretenir des relations familiales, restent en suspens.

26. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a pas pu se rendre au Sahara occidental pour la septième année consécutive malgré de multiples requêtes et en dépit de la résolution [2602 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil encourage fermement un renforcement de la coopération. Le manque d'informations de première main a été préjudiciable à une évaluation globale de la situation des droits humains dans la région. Par ailleurs, des défenseurs des droits humains, chercheurs, avocats et observateurs internationaux auraient été expulsés du Sahara occidental ou n'auraient pas été autorisés à s'y rendre.

27. Je reste vivement préoccupé par l'évolution de la situation au Sahara occidental. La reprise des hostilités entre le Maroc et le Front POLISARIO marque un net recul, dans la recherche d'une solution politique à ce différend de longue date. Les incursions quotidiennes dans la zone tampon attenante au mur de sable et les hostilités entre les parties dans ce secteur sont contraires à son statut de zone démilitarisée, qui devrait continuer d'être la clef de voûte de toute solution pacifique à la situation du Sahara occidental. L'absence constante d'un véritable cessez-le-feu met en péril la stabilité de la région et un risque d'escalade existe tant que persistent les hostilités. Les frappes aériennes et les tirs de part et d'autre du mur de sable ne cessent de contribuer à la montée des tensions.

28. Malgré ce contexte difficile, je demeure persuadé qu'une solution politique à la question du Sahara occidental est possible, sous réserve que toutes les personnes concernées se mobilisent de bonne foi et que la communauté internationale continue d'apporter son soutien. L'Organisation des Nations Unies reste disposée à réunir tous ceux que la question du Sahara occidental intéresse dans la recherche d'une solution pacifique. L'action menée par mon envoyé personnel offre une occasion que j'invite instamment chacun à saisir. Il faudra une forte volonté politique pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara, conformément aux résolutions [2440 \(2018\)](#), [2468 \(2019\)](#), [2494 \(2019\)](#), [2548 \(2020\)](#) et [2602 \(2021\)](#).

29. J'engage à cette fin toutes les parties concernées à aborder la facilitation du processus par mon envoyé personnel dans un esprit d'ouverture et à s'abstenir de poser des conditions préalables au processus politique.

---